
Votre notaire vous conseille dans les moments importants de la vie

Publié le 03/04/2012

Votre notaire vous conseille dans les moments importants de la vie

Votre notaire vous conseille dans les moments importants de la vie : à toutes les étapes de votre vie, consultez le.

• Vous souhaitez officialiser votre vie en couple :

Quelle solution serait la meilleure pour vous : le pacte civil de solidarité ? le mariage ?

Bien que désormais il y ait beaucoup de points communs entre ces deux statuts, des différences importantes existent.

Vous choisissez de vous marier ? Quel régime matrimonial choisir ? Avec quelles conséquences ?

Est-il utile, en cours d'union, d'adapter votre régime matrimonial ?

• Vous souhaitez acquérir votre logement :

Le notaire, spécialiste de l'immobilier, est à vos côtés pour vous éviter tout écueil, avant même la signature de l'avant contrat, jusqu'à

la vente. Il vous conseillera sur votre financement et ses garanties.

Il vous apportera toutes précisions et réponses sur l'achat en couple, en indivision, au moyen d'une SCI... et les protections à mettre en place pour une revente sereine.

• **Vous souhaitez créer une entreprise :**

Quelle solution retenir : exercice en nom propre ? Création d'une société ? Conséquences sur votre fiscalité ? Comment protéger vo-tre patrimoine ?

Votre notaire peut vous conseiller sur les diverses solutions qui peu-vent être envisagées quelle que soit l'activité que vous souhaitez exercer et l'entreprise que vous souhaitez créer.

• **Vous souhaitez transmettre votre patrimoine :**

Le notaire, spécialiste du droit patrimonial, et conseil privilégié des familles, vous aidera à organiser la transmission de vos biens par donation , donation-partage ou par testament ainsi que dans la rédaction de pactes sociaux en cas de transmission d'entreprise.

Il vous conseillera sur la fiscalité de ces transmissions.

Votre notaire rend vos projets plus sûrs.